

Défi sans auto solo

Édition 2022

GUIDE DE COORDINATION



À PROPOS DU DÉFI

Le Défi sans auto solo est une compétition gratuite et amicale entre les entreprises ainsi que les institutions québécoises sous le thème de la mobilité durable !

Notre objectif : Encourager le personnel et la communauté étudiante de la province à se rendre sur leur lieu de travail ou d'études en utilisant un ou plusieurs modes de transport durable le plus de fois possible pendant la semaine du 19 au 25 septembre 2022.

Les organisations qui obtiennent les meilleurs résultats se verront déclarées gagnantes dans leur région. Les participant-es, quant à eux-elles, pourront gagner divers prix de participation.

POURQUOI PARTICIPER ?

- Faire essayer les modes de transport durables aux employé-es et étudiant-es automobilistes ;
- Récompenser les usagers actuels des modes de transport durables ;
- Sensibiliser les employé-es et étudiant-es sur les bienfaits des modes de transport durables ;
- Obtenir des données tangibles quant aux habitudes de déplacement des employé-es et étudiant-es (modes de transport utilisés, distances parcourues et émissions de gaz à effet de serre) ;
- Affirmer votre engagement pour la mobilité durable.

LES MODES DE TRANSPORT DURABLE



Transport actif (vélo, marche, course)
Pour intégrer l'activité physique aux déplacements quotidiens.



Transport collectif (autobus, métro, train)
Pour profiter du temps de déplacement pour lire ou travailler.



Covoiturage
Pour partager les coûts de déplacements et les effectuer en bonne compagnie.



Télétravail
Pour concilier travail et vie de famille ou réduire les déplacements aux heures de pointe.

COMMENT PARTICIPER AU DÉFI ?

Pour participer au Défi sans auto solo, une organisation doit d'abord désigner un coordonnateur-trice qui veillera sur le bon déroulement interne du Défi. Cette personne désignée aura le rôle d'inscrire votre organisation et de faire la promotion à l'interne en encourageant les employé-es à participer.

Voici trois étapes à suivre pour assurer le bon déroulement du Défi et peut-être même réussir à classer votre organisation dans les trois meilleures de votre région :

1 Inscrire votre organisation

JUILLET-AOÛT

2 Promouvoir votre participation au Défi à l'interne

AOÛT-SEPTEMBRE

3 Inviter les employé-es/étudiant-es à participer

DÈS LE 26 AOÛT

[Liens utiles](#)

[Plateforme web](#)

[Boîte à outils](#)

** N'oubliez pas de partager
aux employé-es votre code
d'organisation*

COMMENT REMPORTEZ LE DÉFI ?

Quatre critères permettent de définir les entreprises gagnantes du Défi sans auto solo :

- **Taux de participation** : le pourcentage d'employé-es ou d'étudiant-es qui participent au Défi ;
- **Taux de transfert modal** : le pourcentage d'employé-es ou d'étudiant-es qui ont comme mode de transport habituel l'auto solo et qui ont choisi un mode de transport alternatif pendant la semaine du Défi ;
- **Taux d'utilisation des modes de transport durable** : le pourcentage d'employé-es ou d'étudiant-es ayant déjà développé l'habitude d'utiliser des modes de transport durables ;
- **Gaz à effet de serre épargnés** : la quantité de GES épargnée par l'utilisation de modes de transport durable pendant la semaine du Défi (d'après l'outil de calcul du FAQDD).

QUELQUES TRUCS

Pensez à organiser un tirage supplémentaire à l'interne pour récompenser les participants et promouvoir le Défi sans auto solo !

Mettez en valeur les modes de transport accessibles depuis votre organisation et faites la promotion des incitatifs offerts aux participants.

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à contacter l'équipe du Défi !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 13 ans, ce sont chaque année plus de :

4 130

personnes
participantes

347 979

kilomètres
parcourus

65 776

kg de GES
épargnés

Défi
sans auto solo

FOIRE AUX QUESTIONS

Comment les employé-es ou les étudiant-es de mon organisation peuvent participer au Défi ?

Dès le 26 août, les participant-es pourront télécharger l'application mobile du Défi sans auto solo sur leur téléphone cellulaire. **Ils-elles devront ensuite s'affilier à votre organisation en utilisant le code que vous leur aurez envoyé.**

En tant que coordonnateur-trice, vous verrez les employé-es ou étudiant-es inscrit-es et affilié-es à votre organisation sur votre tableau de bord. Vous pourrez suivre en temps réel la liste des utilisateur-trices, le nombre de kilomètres parcourus, les gaz à effet de serre épargnés et le nombre de déplacements par mode de transport.

Je n'arrive pas à choisir la région dans le formulaire d'inscription sur la plateforme web du Défi

Il se peut que les paramètres de votre ordinateur de travail bloquent quelques fonctionnalités de notre site web. Utilisez votre téléphone cellulaire ou votre ordinateur personnel si vous rencontrez ce problème.

Les employé-es ou les étudiant-es de mon organisation sont en télétravail ou télé études, pouvons-nous nous inscrire au Défi ?

Oui ! Nous demandons aux employé-es d'inscrire la distance qu'ils-elles ont évité de parcourir en ne se déplaçant pas jusqu'au bureau. Cette donnée permet de calculer les gaz à effet de serre épargnés par l'absence de déplacement.

Quels sont les types de déplacement qui sont éligibles pour le Défi sans auto solo ?

Tous les déplacements quotidiens sont éligibles pour le Défi : les déplacements vers le lieu de travail ou d'études, vers l'épicerie, vers la garderie, etc.

Comment les employé-es ou les étudiant-es de mon organisation peuvent remporter des prix ?

Les participant-es doivent réussir le Défi pour pouvoir remporter des prix. Pour ce faire, ils doivent :

- rejoindre le Défi sans auto solo sous l'onglet « Défis » AVANT le 19 septembre ;
- réaliser 10 déplacements en mode de transport durable durant la semaine du 19 au 25 septembre et les confirmer sous l'onglet « déplacement » ;
- lorsque l'objectif est atteint, les participant-es obtiennent automatiquement 500 points DSA;
- les points doivent être échangés contre des bons de participation aux différents tirages dans la boutique de l'application ;
- les participant-es auront jusqu'au 7 octobre pour échanger leurs points. Les tirages seront faits durant les semaines suivantes par les Centres de gestion des déplacements du Québec et les gagnant-es seront contacté-es directement.

Défi sans auto solo

UNE SEMAINE POUR SE SURPASSER !

